
**Notre projet commun de prévention
contre l'intimidation au C.A.H.M. du
district # 3**

Un barrage solide, voici notre cible !



Juin 2006

Centre d'apprentissage du Haut-Madawaska

Notre projet commun de prévention contre l'intimidation au C.A.H.M. du district # 3

Introduction

Le but du « Programme de prévention contre l'intimidation » est de réduire le niveau d'agression physique et verbale, dans le milieu scolaire et à la fois d'éduquer et d'outiller les enseignants et les élèves avec les aptitudes et attitudes nécessaires pour gérer le problème de l'agression et de promouvoir une attitude de non tolérance envers l'intimidation.



Le but premier n'est pas de punir les élèves qui participent à l'intimidation mais de changer la position de pouvoir en enlevant le pouvoir de ceux qui agressent en le remettant aux autres élèves et adultes dans l'école afin qu'ils s'affirment contre l'intimidation.

En faisant un suivi vigilant des comportements liés à l'intimidation, le personnel pourra identifier ces élèves, adresser leur comportement et leur donner du soutien pour apprendre à résoudre leurs problèmes de manière socialement acceptable.



Les étapes du programme incluent la formation d'un comité de prévention contre l'intimidation, une formation de trois heures pour tout le personnel scolaire, une session d'information pour les parents, un lancement officiel du programme et la mise en œuvre de leçons de classe d'une durée de huit semaines pour les élèves de la Maternelle à la 8^e année.

Notre slogan :

Un barrage solide, voici notre cible!

L'intimidation se produit quand un ou plusieurs enfants blessent un autre enfant de façon répétitive en utilisant des mots ou des gestes. Ceci peut impliquer des actions directes, telles que taquiner ou traiter l'autre de noms ou, ceci peut impliquer des actions indirectes, telles que l'isolement social d'un enfant ou la manipulation des amitiés. Ceci est un déséquilibre de pouvoir perçu ou réel.

Une dispute entre deux enfants de pouvoir égalitaire n'est pas de l'intimidation.

Notre déclaration

Que ce soit autour du monde ou au CAHM, l'intimidation, il faut que nous l'arrêtons!

Règles de préventions de l'intimidation

Voici les règles de prévention de l'intimidation pour s'assurer que notre école soit un endroit sécuritaire pour tous.

- Nous n'utilisons aucune forme d'intimidation.
- Nous serons accueillants envers les autres et nous les inclurons dans les jeux, dans les discussions.
- Nous prendrons position si nous sommes victimes d'intimidation ou si nos amis le deviennent.
- Nous parlerons à un adulte des cas d'intimidation.

La feuille de suivi

Afin d'aider le personnel à noter les incidents d'intimidation, une feuille de suivi sera utilisée lors des surveillances (voir annexe A). Le personnel doit s'assurer d'avoir une quantité suffisante de ces feuilles à sa disposition (feuilles supplémentaires disponibles au secrétariat).

La feuille de suivi permet d'écrire le nom de l'élève concerné, la classe, la date de l'incident, le nom de l'élève qui a été intimidé s'il y a lieu et l'incident d'intimidation. Elle permet aussi d'indiquer quelle intervention fut faite auprès de l'élève. Cette feuille de suivi est remise au titulaire de l'élève concerné aussitôt que possible après l'incident. Le titulaire assure les suivis nécessaires, donne une conséquence et appelle les parents des élèves impliqués.

Il est à noter que les trois premiers incidents sont gérés au niveau de la classe (voir sections suivantes pour les niveaux d'intervention). Cependant, s'il s'agit d'un incident très grave d'intimidation (voir annexe H), le titulaire remettra la feuille de suivi immédiatement à la direction qui s'occupera du suivi.

Afin de diminuer les incidents d'intimidation, le personnel doit promouvoir comme mesure préventive une communication ouverte avec toutes les personnes concernées (parents de l'élève qui intimide et parents de l'enfant qui a été intimidé).

Le formulaire de signalement

Le formulaire de signalement a pour objectif d'amener les élèves à rapporter les incidents d'intimidation qu'ils ont observés ou dont ils ont été victimes, dans un climat anonyme et de sécurité.

Le formulaire peut être utilisé pour signaler des incidents négatifs (incidents d'intimidation) ainsi que positifs (beaux gestes). Il est préférable que l'élève indique son nom afin d'effectuer un suivi auprès de ce dernier si nécessaire. L'élève est assuré que son identité demeurera anonyme.

Le formulaire de signalement (voir annexe B) doit être visible dans toutes les classes et accessible aux élèves sans que ceux-ci aient à demander une copie à leur enseignante.

Une fois le formulaire rempli, l'élève le dépose dans une des trois boîtes situées dans l'école.

À chaque semaine, un membre du comité sur l'intimidation ouvre la boîte et remet la feuille rapportant la mauvaise nouvelle au titulaire de l'élève ayant fait le geste d'intimidation.

Programme de valorisation

Afin d'encourager les élèves à poser des gestes d'amitié, d'entraide et de respect, nous avons mis sur pied un programme de valorisation de bons comportements.

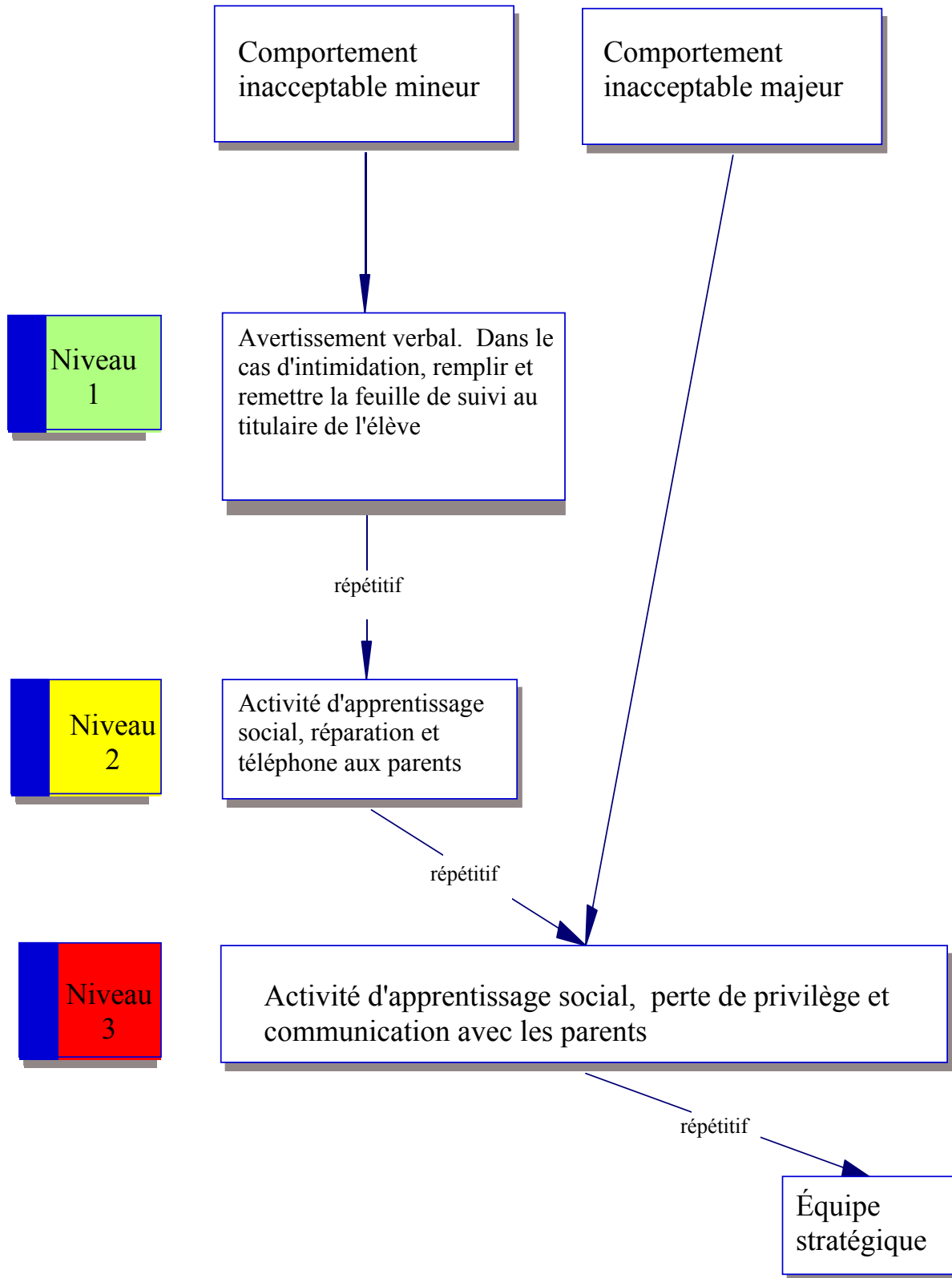
À toutes les semaines, les beaux gestes seront reconnus. Il y aura un coin spécial à la cafétéria, où on pourra ajouter des branches afin d'y construire un barrage. À chaque fois que des beaux gestes seront posés par les élèves, le barrage sera solidifié.

Lorsque l'enseignante remarque un comportement agréable, elle peut suggérer et encourager un élève à remplir le formulaire « Formulaire de signalement ». Un élève qui fait un beau geste peut aussi remplir un formulaire pour lui-même.

Après avoir rempli le formulaire, l'élève le dépose dans la boîte qui est placée à des endroits stratégiques. À tous les mercredi, la classe recevra une branche pour chaque beau geste rapporté par cette classe durant une semaine. Les branches seront alors placées sur le barrage à la cafétéria.

Lorsque barrage de l'école aura accumulé 600 branches, donc 600 beaux gestes, l'école entière recevra une récompense à vocation pédagogique.

Plan disciplinaire



Niveau 1 d'intervention

Éléments importants

- Effectué par le premier intervenant
- Aucune intervention antérieure de rapportée
- Il y a intimidation lorsqu'il y a plusieurs incidents anodins
- La première étape consiste à avertir l'élève d'arrêter son comportement d'intimidation et qu'il y aura un suivi
- Passer directement au niveau 3 d'intervention pour un comportement d'intimidation grave même s'il vient tout juste d'être découvert

Étapes

1. Décrire le comportement en termes clairs et directs : « Je t'ai vu faire... Tu t'es moqué de... J'ai entendu des paroles blessantes... »
2. Intervenir
 - En soulignant les répercussions sur les autres : « Quand tu ris des autres, ça les rend malheureux... »
 - En rappelant à l'élève le comportement qu'on attend de lui : « Dans notre école, nous traitons les autres avec gentillesse; Dans notre école, on inclut les autres dans les jeux; Si tu te faisais traité de noms comment te sentirais-tu? »
3. Compléter la feuille de suivi et remettre à l'enseignant titulaire (Annexe A)
4. Le titulaire de l'élève ou le directeur doit communiquer avec les parents (Annexe C). Les informer qu'on a parlé à l'élève de son comportement et leur suggérer de transmettre le même message à la maison. Ne pas révéler l'identité de l'autre élève impliqué pour des raisons de confidentialité

Voici un exemple d'intervention de niveau I :¹

À plusieurs reprises, une enseignante de 2e année a entendu Janet, une de ses élèves, dire à d'autres élèves de la classe que leurs dessins ou leurs textes étaient nuls. Aujourd'hui, l'enseignante voit Janet mettre un « F » sur le devoir d'arithmétique de Simon. Elle prend Janet à l'écart et lui parle de son comportement. « Janet, je t'ai vue mettre un « F » sur le devoir de Simon et je t'ai entendue passer des commentaires désobligeants sur les travaux d'autres enfants. Ce sont des propos dénigrants. Quand tu méprises ainsi le travail d'autres élèves, ils peuvent se sentir malheureux et découragés. Dans notre école, nous traitons les autres avec gentillesse et respect. »

1. *Décrire* le comportement en termes clairs et directs (« Janet, je t'ai vue mettre un « F » sur le devoir de Simon et je t'ai entendue passer des commentaires désobligeants sur les travaux d'autres enfants. Ce sont des propos dénigrants. »).

2. *Intervenir* :

- en soulignant les répercussions sur les autres (« Quand tu méprises le travail d'autres élèves, ils peuvent se sentir malheureux et découragés. »);
- en rappelant à l'élève le comportement qu'on attend de lui (« Dans notre école, nous traitons les autres avec gentillesse et respect. »).

Dans certains cas, cette intervention de premier niveau suffira à mettre fin au comportement d'intimidation. Cependant, si l'enseignant croit que l'élève pourrait profiter d'une autre intervention (précoce) ou si le comportement se répète, il pourra faire appel :

- à une fiche d'activité de réflexion personnelle (Annexe D);
- à une intervention d'apprentissage social (Annexe E);
- à une intervention de réparation (Annexe F)

¹ Cette section est tirée de « Pleins feux sur l'intimidation » BC Safe Schools Centre, 1999

Niveau 2 d'intervention

Éléments importants

- Effectué par le titulaire
- Le comportement est répétitif
- On a déjà pratiqué le niveau 1 d'intervention
- Le titulaire doit recueillir des renseignements supplémentaires au besoin avant d'amorcer l'intervention de niveau 2

Étapes

1. Décrire le comportement en termes clairs et directs
2. Intervenir
 - En soulignant les répercussions sur les autres ;
 - En rappelant à l'élève le comportement qu'on attend de lui.
3. Confronter l'élève à propos de son comportement.
4. Interdire le comportement ou établir des limites :
 - En disant à l'élève qu'un tel comportement n'est pas permis ;
 - En imposant une intervention d'apprentissage social (par le titulaire) qui peut faire partie de la sanction ou servir de suivi à l'intervention (Annexe E).
5. Le titulaire doit communiquer avec les parents et fixer une rencontre individuelle (Annexe C). L'identité des autres élèves impliqués doit rester confidentielle.

Voici un exemple d'intervention de niveau II :²

Lenny, âgé de 11 ans, s'en prend aux plus jeunes dans la cour de l'école. Le surveillant est intervenu à trois reprises, en envoyant Lenny en pénitence dans l'escalier de l'école. Après chaque incident, le titulaire de Lenny lui a parlé de son comportement. Il a décrit le comportement, a parlé des répercussions qu'il avait sur les plus jeunes et lui a rappelé le comportement qu'on attend de lui à l'école. Il s'est également entretenu avec les parents de Lenny. Pour encourager Lenny à établir des relations avec les enfants de son âge, l'enseignant et le surveillant se sont organisés pour que Lenny participe à une partie de soccer à cinq contre cinq à l'heure du dîner.

Il semblait que Lenny avait mis fin à son comportement indésirable jusqu'à ce qu'un ses camarades de classe vienne dire au surveillant, à la récréation, que Lenny obligeait des petits à rester dans un coin de la cour en menaçant de leur faire du mal s'ils le disaient à un adulte. Cette fois, le surveillant est intervenu et a envoyé Lenny au bureau du directeur où il a dû remplir une fiche d'activité de réflexion personnelle. Lorsque l'enseignant et le directeur se sont adressés à Lenny, ils ont commencé par répéter leur message précédent. Ils l'ont confronté à propos de son comportement, lui ont interdit de recommencer et lui ont imposé une sanction. « Nous t'avons déjà parlé du fait que tu t'en prends aux petits. Tu n'as pas le droit de traiter quiconque de la sorte. Pour la semaine qui vient, tu passeras la récréation et l'heure du dîner dans une partie supervisée de la bibliothèque. Nous sommes très inquiets de ton comportement et nous allons rencontrer tes parents pour en discuter. » Lenny a également eu comme devoir de trouver des livres sur l'intimidation et de rédiger un compte rendu sur ce qu'ils lui ont permis d'apprendre.

1. *Décrire* le comportement en termes clairs et directs (« Lenny, tu menaces des petits et tu les obliges à rester dans un coin de la cour de récréation. »)
2. *Intervenir* :
 - en soulignant les répercussions sur les autres (« Les enfants ont peur lorsque tu fais cela. Cela m'inquiète beaucoup. »);
 - en rappelant à l'élève le comportement qu'on attend de lui (« Dans notre école, nous traitons les autres avec respect et nous les aidons à rester en sécurité. »).
3. *Confronter* l'élève à propos de son comportement (« Nous t'avons déjà parlé du fait que tu t'en prenais aux petits. »).
4. *Interdire* le comportement ou établir des limites :
 - en disant à l'élève qu'un tel comportement n'est pas permis (« Tu n'as pas le droit de traiter quiconque de la sorte. »);
 - en imposant une sanction à l'école (« Pour la semaine qui vient, tu passeras la récréation et l'heure du dîner dans une partie supervisée de la bibliothèque. Nous sommes très inquiets de ton comportement et nous allons rencontrer tes parents pour en discuter. »);
 - en imposant une intervention d'apprentissage social qui peut faire partie de la sanction ou servir de suivi à l'intervention (« Je veux que tu utilises ce temps à la bibliothèque pour te

² Cette section est tirée de « Pleins feux sur l'intimidation » BC Safe Schools Centre, 1999

documenter sur l'intimidation et préparer un compte rendu sur ses répercussions. Je lirai ton compte rendu, puis nous en discuterons. »).

Niveau 3 d'intervention

Éléments importants :

- Le comportement d'intimidation est fréquent ou grave
- Effectué par le titulaire de classe avant d'impliquer la direction
- Des conséquences plus rigoureuses

Étapes :

1. Décrire le comportement en termes clairs et directs.
 2. Intervenir
 - En soulignant les répercussions sur les autres ;
 - En rappelant à l'élève le comportement qu'on attend de lui.
 3. Confronter l'élève à propos de son comportement.
 4. Interdire le comportement ou établir des limites :
 - En disant à l'élève qu'un tel comportement n'est pas permis ;
 - En imposant une sanction à l'école (perte de récréation, travail communautaire, devoirs sur l'intimidation : Voir Annexe G);
 - En imposant une intervention d'apprentissage social qui peut faire partie de la sanction ou servir de suivi à l'intervention.
 5. Rencontre avec les parents des deux élèves pour les informer de l'incident et leur demander de les rencontrer individuellement (Annexe C). L'identité de la victime doit demeurer confidentielle). Lors de la rencontre avec les parents de l'élève responsable de l'intimidation, le directeur, l'enseignant et le conseiller doivent :
 - Discuter du comportement de l'élève et de l'intervention immédiate de l'école ;
 - Expliquer la procédure de l'école pour intervenir face aux comportements d'intimidation ainsi que l'étape suivante pour aider leur enfant à apprendre des façons plus appropriées d'agir avec ses pairs.
- ⊖ Signaler et déférer le cas si le comportement est répétitif, malgré l'intervention 3.
- Police
 - Ministère de la famille et des enfants
 - Conseiller en services de thérapie
 - Services de soutien du district
 - Organismes communautaires

Signalement à la police³

Au moment de décider si l'on doit ou non avertir la police et demander son intervention, il est important de se rappeler que la police peut jouer deux rôles importants :

- Appuyer l'intervention globale de l'école face à l'intimidation. De nombreuses écoles travaillent en étroite collaboration avec le policier-éducateur ou les agents de police communautaire de leur quartier. Lorsque c'est le cas, les écoles sont invitées à consulter l'agent afin de déterminer la façon dont ce dernier pourrait intervenir dans les cas d'intimidation graves. Peut-être serait-il prêt à venir à l'école pour rencontrer les élèves qui ont subi de l'intimidation ou les élèves responsables de l'intimidation. L'agent pourrait s'entretenir avec les élèves qui ont subi de l'intimidation à propos des stratégies permettant de faire face à de telles situations. Il pourrait aussi discuter de la gravité de l'intimidation avec les élèves qui en sont responsables. Selon le rôle qu'on lui donne, l'agent pourrait s'occuper des enfants de moins de 12 ans (qui ne peuvent être inculpés en vertu de la *Loi sur les jeunes contrevenants*) ou pourrait seulement s'occuper des enfants de plus de 12 ans. De plus, la police est obligée d'avertir le Ministry for Children and Families lorsqu'elle enquête sur un incident où des enfants de moins de 12 ans ont commis des voies de fait.
- Intervenir dans des incidents d'intimidation qui peuvent être considérés comme des infractions criminelles. Bien que l'intimidation ne soit pas habituellement considérée comme un crime, de nombreuses formes de comportement d'intimidation, si elles se manifestent chez une personne de plus de 12 ans, peuvent constituer une infraction criminelle (p. ex. voie de fait, menaces, extorsion). Il importe que le personnel de l'école signale à la police les comportements qui peuvent être de caractère criminel, en particulier s'il y a préjudice physique. C'est important non seulement pour l'école, l'atmosphère qui y règne et la sécurité des autres, mais aussi pour les élèves directement impliqués dans l'incident. Même si l'élève n'est pas inculpé, le fait de signaler l'incident à la police renforce le message, chez l'élève responsable de l'intimidation, que de tels comportements sont inacceptables, à l'école comme dans la société. Dans de nombreuses villes, la police pourra envoyer les jeunes en consultation plutôt que de porter des accusations au criminel. Ces ressources peuvent jouer un rôle critique en offrant du soutien à l'élève.

Signaler le cas au Ministère des services familiaux et communautaires

Lorsque le comportement d'intimidation devient habituel chez un enfant, il est raisonnable de croire que celui-ci vit des difficultés dans d'autres aspects de sa vie. Lorsqu'un enfant est très violent à l'égard d'un pair, l'école doit évaluer l'à-propos de signaler le cas au Ministère des services familiaux et communautaires.

Le signalement au Ministère des services familiaux et communautaires est indiqué si un membre du personnel a des raisons de croire que :

- D'après l'article 30 (1) de la loi sur les services à la famille, « toute personne qui possède des renseignements l'amenant à soupçonner qu'un enfant a été abandonné, victime de négligence matérielle, physique ou affective, ou de sévices ou atteintes sexuelles, ou maltraité de toute

³ Cette section est tirée de « Pleins feux sur l'intimidation » BC Safe Schools Centre, 1999

autre façon, doit en informer sur-le-champ le Ministre » 1 888 99-ABUSE (1 888 992-2873), et/ou

- d'autres enfants sont susceptibles de subir de mauvais traitements de la part de l'enfant.

Avant de décider s'il faut ou non signaler le cas au Ministère des services familiaux et communautaires, il convient de prendre en considération les facteurs suivants :

- la gravité du comportement;
- la persistance ou l'aggravation du comportement en dépit d'interventions répétées;
- la réaction des parents face aux préoccupations de l'école — si les parents ne sont pas prêts à prendre des mesures à l'égard de la situation, ou en mesure de le faire, lorsque celle-ci semble sérieuse et qu'une intervention pourrait empêcher que le comportement ne se répète, si les parents ne suivent pas les plans établis avec l'école en matière de sécurité ou si les parents refusent de dévoiler des renseignements qui pourraient favoriser la sécurité de l'enfant ou celles des autres;
- les préoccupations de l'école par rapport au niveau de surveillance et de soutien à la maison;
- le comportement d'intimidation est l'un des indices signalant que l'élève pourrait avoir besoin d'être protégé contre des mauvais traitements ou de la négligence;
- la présence d'autres enfants vulnérables à la maison.

Le personnel doit suivre le protocole et les procédures du district concernant le signalement des cas de mauvais traitements et de négligence.

Le personnel doit aussi évaluer si l'élève ayant des comportements sérieux d'intimidateurs doit être recommandé au **Programme de Traitement pour Jeune (PTJ)**. Ce programme provincial a été implanté en 1994. Ses membres incluent des représentants des Services de la santé mentale, des Services familiaux et communautaires, de l'Éducation et de la Sécurité publique. Les services sont offerts aux jeunes de 18 ans et moins ayant de sérieux problèmes de comportements, qui ont subi une perte dans leur vie familiale et ont éprouvé des difficultés, tant à l'école que dans la collectivité. Pour recommander un cas, il faut contacter un des membres de l'équipe régionale représentant le ministère ou l'organisme de référence. Si le jeune en difficulté répond aux critères du PTJ, on fixe une date de rencontre avec l'équipe régionale. L'équipe tente d'aider le jeune en trouvant des solutions. Le jeune en besoin peut-être recommandé au Centre Pierre Caissie afin de passer des évaluations psychiatriques, psychologiques, psychopédagogiques, psychosociales et résidentielles.

Déférer le cas aux services de soutien du district scolaire ou de la collectivité

Chaque école, chaque district et chaque collectivité disposent de ressources pour appuyer les interventions dans les cas de comportements graves. Il importe que l'école établisse des liens étroits avec ces services de soutien lorsqu'elle élabore son plan d'intervention afin bien connaître les ressources disponibles et les éléments à considérer lorsqu'il faut déférer un cas. Il est également important de noter que les signalements à la police ou au MCF peuvent se traduire par un aiguillage des enfants concernés vers des organismes communautaires aptes à appuyer les efforts de l'école.

Voici un exemple d'intervention de niveau III :

Deux élèves de 7^e année, Georges et Pam, signalent à la directrice de l'école qu'un de leurs amis subit une intimidation grave. Les élèves expliquent que, depuis le début de l'année scolaire, deux garçons d'une autre classe de 7^e année, Simon et Rafi, font circuler des rumeurs gênantes à propos de leur ami Paul, qu'ils le suivent jusque chez lui après l'école et qu'ils menacent de le battre. Hier après-midi, lorsqu'ils rentraient ensemble à la maison, les deux garçons se sont approchés de lui et ont commencé à l'injurier et à se moquer de lui. Lorsque Paul a crié que ce qu'ils disaient était faux, Simon a saisi les bras de Paul et l'a cloué au sol tandis que Rafi se mettait à le frapper au ventre. Simon et Rafi ont dit que si Paul, Georges ou Pam racontaient ce qui s'était passé à quiconque, ils diraient à toute l'école que les rumeurs étaient vraies. Puis ils se sont enfuis. La directrice a remercié les élèves d'être venus lui parler et leur a assuré que des mesures seraient prises. Elle a recueilli des renseignements additionnels sur la nature et l'ampleur des incidents en interrogeant d'abord Paul. Puis, elle et la titulaire de la classe ont parlé à Simon et Rafi séparément; chacun d'eux a d'abord nié les incidents. Cependant, après avoir discuté un peu et s'être fait dire que leurs parents seraient mis au courant, les deux garçons ont reconnu les actes d'intimidation. La titulaire et la directrice ont suivi la démarche correspondant à l'intervention de niveau III : décrire, intervenir, confronter et interdire. Après avoir consulté le conseiller en services de counselling de l'école et signalé l'incident au policier-éducateur, ils ont rencontré les parents de chacun des garçons pour convenir d'un plan.

1. *Décrire* le comportement en termes clairs et directs (« Vous faites de l'intimidation auprès de Paul en le suivant, en l'injuriant et en répandant des rumeurs sur son compte. C'est ce qu'on appelle du harcèlement. Hier, en le clouant au sol et en le frappant, vous avez commis une agression physique.»).
2. *Intervenir* :
 - en soulignant les répercussions sur les autres (« Lorsque nous avons appris cela, nous avons été très fâchés. Paul se sent si humilié qu'il ne veut plus venir à l'école. »);
 - en rappelant à l'élève le comportement qu'on attend de lui (« Dans notre école, nous traitons chacun avec dignité et respect. Chacun ici a le droit d'être en sécurité, sur le plan physique et émotif. »).
3. *Confronter* l'élève à propos de son comportement (« Il s'agit d'incidents très graves; en fait, ils sont interdits par la loi. »).
4. *Interdire* le comportement ou établir des limites :
 - en disant à l'élève qu'un tel comportement n'est pas permis (« Cela doit cesser immédiatement! Nous allons signaler ce qui s'est passé au policier-éducateur et rencontrer vos parents à ce sujet. »);
 - en imposant une sanction à l'école (« Vos parents devront venir vous chercher à l'école chaque après-midi de la semaine prochaine. De plus, Simon, tu passeras l'heure du dîner et les récréations dans la classe de Monsieur Chong, la semaine prochaine. Rafi, tu passeras l'heure du dîner et les récréations dans la classe de Madame LeBlanc. »);

- en imposant une intervention d'apprentissage social qui peut faire partie de la sanction ou servir de suivi à l'intervention (« Vous allez aider ces enseignants dans des projets qu'ils réalisent sur l'intimidation. Nous nous réunirons une autre fois pour en discuter. »).

⊕ *Signaler et déférer le cas*

L'incident a été signalé au policier-éducateur qui a rencontré chacun des garçons et ses parents. Les enfants n'ont pas été inculpés; cependant, on a dit aux élèves qu'il s'agissait d'un incident très grave et que si cela se reproduisait, ils pourraient être inculpés d'agression et de menaces. On a aiguillé les parents vers des organismes de soutien communautaire qui pouvaient les conseiller. Les parents ont accepté de communiquer avec l'un des organismes.

Annexes

Annexe A	Feuille de suivi
Annexe B	Formulaire de signalement
Annexe C	Rencontrer les parents
Annexe D	Fiche d'activité de réflexion personnelle
Annexe E	Application des interventions d'apprentissage social
Annexe F	Application des stratégies d'intervention de réparation
Annexe G	Fiche de réflexion
Annexe H	Informations supplémentaires

Feuille de suivi

Date : _____ Heure : _____

Nom de l'élève : _____ Classe : _____

Envers qui : _____ Classe : _____

Comportement		Conséquence	
Jeux excessivement violent		Avertissement	
Contact physique		Excuses	
Langage inapproprié		Discussion	
A lancé :		Retenue pendant la récréation	
Défie le personnel		Retenue pendant l'heure du dîner	
Bataille		Appel à la maison	
Coups de pieds / Frappe		Devoir supplémentaire	
Domage à la propriété		Temps de réflexion – au mur	
Taquine / humilie l'autre		Temps de réflexion – promenade avec l'enseignant	
Traite de nom		Rencontre avec la direction	
Remarques racistes			
Menaces		Autre :	
Insultes			
Jeu non inclusif / Rejette l'autre			
Taxage			
Autre :			

Intervenant _____ Enseignant _____

Feuille de suivi

Date : _____ Heure : _____

Nom de l'élève : _____ Classe : _____

Envers qui : _____ Classe : _____

Comportement		Conséquence	
Jeux excessivement violent		Avertissement	
Contact physique		Excuses	
Langage inapproprié		Discussion	
A lancé :		Retenue pendant la récréation	
Défie le personnel		Retenue pendant l'heure du dîner	
Bataille		Appel à la maison	
Coups de pieds / Frappe		Devoir supplémentaire	
Domage à la propriété		Temps de réflexion – au mur	
Taquine / humilie l'autre		Temps de réflexion – promenade avec l'enseignant	
Traite de nom		Rencontre avec la direction	
Remarques racistes			
Menaces		Autre :	
Insultes			
Jeu non inclusif / Rejette l'autre			
Taxage			
Autre :			

Intervenant _____ Enseignant _____

FORMULAIRE DE SIGNALEMENT

Bonne nouvelle



Mauvaise nouvelle

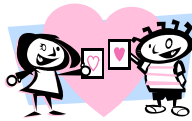


Date : _____

Que s'est-il passé ?



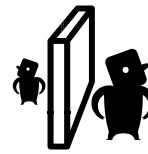
Gestes et paroles d'amitié
aider
inclure
consoler



partager
coopérer



violence physique



isolation/exclusion



insultes/abus

Où cela s'est-il passé ?



salle de classe



autobus



récréation



toilettes



vestiaire/corridor



cafétéria

Quand ?



matin



dîner



après-midi

Ton nom: _____

Nom de celui qui a fait le geste : _____ Classe : _____

Envers qui l'a-t-il fait ? _____

Raconte ce que tu as vu !

Rencontrer les parents⁴

Comment travailler avec les parents

- Communiquez aux parents que vous avez une position ferme et claire et que le taxage ne sera pas toléré.
- Éducation des parents : Offrir des soirées d'information pour les parents au sujet du problème de taxage, des articles de journaux, des lettres, des devoirs.
- Quand on travaille avec les parents de la victime : souvenez-vous que les enfants victimes n'ont habituellement PAS les habiletés nécessaires pour mettre fin eux-mêmes au taxage. Ils ont besoin des parents pour défendre leurs droits.

Comment travailler avec les parents de la victime

- Reconnaître les inquiétudes des parents.
- Il est important pour eux de défendre les droits de leur enfant.
- Les informer des conséquences.
- Indiquer les mesures prises pour supporter et protéger leur enfant.
- Leur demander des conseils.
- Leur offrir une mise à jour la semaine suivante.
- Les renseigner sur ce que les parents peuvent faire pour aider.

Comment travailler avec les parents d'un agresseur

- Écouter le parent et ne pas se disputer.
- Déclarer la position de l'école et le but de créer un environnement sécuritaire et compréhensif.
- Faire de la résolution de problèmes ensemble.
- S'attendre à ne pas pouvoir les faire changer d'opinion.
- Fixer des attentes claires et établir les conséquences du taxage.

⁴ Programme de prévention contre le taxage, Centre de ressources communautaires d'Ottawa Ouest

RAPPORT D'INCIDENT
Communication avec les parents

Nom de l'étudiant : _____ Date : _____

Nom de l'enseignant titulaire de classe : _____ Date : _____

Votre enfant a été envoyé au bureau de l'école à cause de son comportement. Dans le cadre de notre Programme *Non à l'intimidation*, nous informons les parents de chaque incident. Nous vous saurions gré de bien vouloir renforcer auprès de votre enfant que l'intimidation est inacceptable.

Veillez passez en revue avec votre enfant la brochure pour les parents que nous avons distribuer plus tôt cette année.

Incident : _____

Signature du parent : _____

Veillez signer ce formulaire pour en accuser réception et nous le retourner au bureau de l'école.

Fiche d'activité de réflexion personnelle

(adapté de McKechnie Elementary, Vancouver)

Nom : _____ **Année :** _____ **Classe :** _____

Date : _____

Dernièrement, tu as été impliqué dans un incident d'intimidation. Afin d'empêcher que de tels incidents se reproduisent, il est important que tu nous racontes, dans tes mots, ce qui s'est passé.

1. Quand cela est-il arrivé? Date : _____ Heure : _____

2. Où cela est-il arrivé?

3. Qui était là?

4. Qu'est-ce qui s'est passé?

5. Pourquoi est-ce arrivé?

6. Qu'aurais-tu pu faire différemment pour régler le problème?

Signature de l'enseignant :

Signature des parents :

Application des interventions d'apprentissage social⁵

Une intervention d'apprentissage social est une activité structurée, guidée par un adulte, qui amène l'élève à réfléchir à son comportement et à l'impact qu'il a sur les autres. Idéalement, une intervention d'apprentissage social exige une interaction sociale positive avec les autres. Elle donne à l'élève l'occasion :

- de prendre des mesures pour réparer le tort qu'il a causé;
- de se réconcilier avec l'élève qu'il a intimidé;
- d'apprendre et de manifester un comportement prosocial;
- de contribuer de manière constructive au climat de l'école.

Au moment d'élaborer des interventions d'apprentissage social, il faut voir :

- à inclure une gamme d'interventions parmi lesquelles choisir puisque certaines conviendront mieux aux élèves du niveau primaire alors que d'autres se traduiront par de meilleurs résultats chez les élèves du niveau intermédiaire;
- à se rappeler quatre buts d'une intervention efficace de l'école face à l'intimidation : la communication, l'empathie, la responsabilisation et l'acquisition d'un comportement prosocial;
- à être juste et logique, à ne pas déprécier ou humilier l'élève;
- à refléter l'intégrité de la déclaration de l'école;
- à rappeler à l'élève responsable de l'intimidation qu'il fait partie du milieu scolaire et qu'il est responsable du bien-être social de chacun de ses membres.

Voici des exemples d'interventions d'apprentissage social :

- exécuter une activité de réflexion personnelle et en discuter avec un adulte (voir Annexe B et Annexe E);
- participer à une stratégie d'intervention de réparation (voir Annexe D);
- participer, à l'heure du dîner, à un groupe de résolution de problèmes;
- présenter des excuses verbales par lesquelles l'élève se reconnaît responsable de l'intimidation et dit ce qu'il fera pour que l'élève intimidé se sente mieux;
- rédiger une lettre ou un mot d'excuse;
- préparer et présenter un compte rendu oral sur la façon dont on se sent quand on subit de l'intimidation ou sur la façon dont les élèves peuvent aider ceux qui subissent de l'intimidation;
- trouver un livre ou un article qui traite de l'intimidation, le lire à une classe d'élèves plus jeunes et animer une discussion;
- faire un sondage auprès des élèves ou les interroger sur leurs expériences en rapport avec l'intimidation et rédiger ou présenter un compte rendu;
- rédiger un texte ou faire un dessin sur l'intimidation pour le bulletin de l'école;
- participer à un jeu de rôles sur la façon d'aider les élèves qui subissent de l'intimidation;
- faire cinq gestes de bonté et les noter;
- enseigner à un camarade de classe une habileté particulière;
- aider un élève dans une activité en classe;
- réparer un bien ou des objets personnels qu'il a endommagés;
- participer à un jeu ou sport structuré supervisé pendant les pauses pour acquérir des habiletés en matière de coopération;

⁵ Cette section est tirée de « Pleins feux sur l'intimidation » BC Safe Schools Centre, 1999

- accompagner un surveillant à la récréation et l'aider à régler les disputes en utilisant un modèle de résolution de problèmes.
- Tout comportement qui vient réduire des comportements d'intimidation ex :
 - un élève qui aide un autre élève qui vient de se faire dire des mots méchants;
 - que l'on vient de pousser;
 - que l'on abaisse ou de qui on rit;
 - un élève agresseur qui décide d'arrêter d'utiliser une approche agressive avec les autres élèves;
 - un élève qui démontre de l'empathie envers un autre élève;
 - un élève qui est inclusif envers un autre élève ou des autres élèves;
 - un élève qui encourage la coopération et la bonne entente envers tous;
 - un élève qui accepte d'être jumelé avec un élève qui a de la difficulté à se faire des amis;
 - un élève qui console un autre élève qui a de la peine.
 - un élève qui s'affirme avec des mots convenables pour se défendre ou lieu d'utiliser la force physique ;
 - un élève qui dénonce une situation intimidation
 - un enfant victime qui décide d'en parler.
 - un élève qui décide de ne pas encourager un élève agresseur.
- Aider un élève qui a de la difficulté en classe dans une matière.
- Aider un élève plus jeune à la récréation.
- Tout comportement positif qui nécessite un effort de la part de l'élève afin qu'il/elle puisse l'acquérir.
- Demander à un nouvel élève de dîner ou jouer avec eux.
- Inclure un enfant qui est souvent exclus dans un jeu, une conversation, etc.
- Si un enfant est bouleversé, lui demandé si tout va bien, passer du temps avec pour le consoler.
- Aider un élève qui a fait un oubli à la maison. Partage de cartable, de livre etc...
- Remarquer ou complimenter un autre enfant qui a réussi ou s'est amélioré.
- Être patient avec quelqu'un qui n'a pas autant d'habiletés que soi ou qui a de la difficulté avec quelque chose.
- Un élève qui apporte son soutien à un autre élève qui semble avoir de la peine.
- Un élève qui apporte son aide à un autre élève qui on a besoin.
- Un élève qui n'a pas l'habitude de complimenter et qu'il le fait.
- Un élève qui utilise habituellement un langage inacceptable (jurons, vulgaire) et qui s'améliore.
- Un élève qui se déplace correctement lors des déplacements durant un certain temps qui habituellement est incapable de le faire.
- Un élève qui vient en aide à un autre élève qui vient de trébucher ou que ces livres viennent de tomber.
- Un élève qui applique une règle de jeu équitablement.
- Toutes actions que vous jugez associées à un effort et/ou à un geste de bonté envers une autre personne et qui méritent d'être soulignées.

Application des stratégies d'intervention de réparation⁶

Un petit nombre, sans cesse croissant, d'écoles ont recours aux interventions de réparation dans les cas d'intimidation. Ces interventions reposent largement sur les principes de la justice réparatrice utilisée dans le système judiciaire de plusieurs pays. Bien que ces initiatives en soient à leurs premiers balbutiements, les résultats préliminaires indiquent que l'insertion de ces valeurs dans les plans de prévention de l'intimidation a porté fruit. En l'espace d'une année, on a réussi à faire baisser le niveau des comportements agressifs à l'école et à améliorer de façon générale l'atmosphère de l'école (Classen 1996).

Une démarche basée sur des interventions de réparation considère les cas d'intimidation tout d'abord comme une violation des relations humaines et ensuite comme une infraction au code de discipline de l'école.

Les interventions basées sur cette philosophie ont pour but de rapprocher les enfants pour qu'ils parlent de la situation et trouvent une solution. Comme la sécurité psychologique et physique de l'enfant doit primer, ces interventions peuvent surtout servir d'interventions précoces. Les deux enfants doivent être prêts à participer à la démarche. Les adultes doivent toujours penser aux rapports de force inégaux qui peuvent exister entre les enfants et s'efforcer de rétablir l'équilibre.

Il est important que chaque école détermine les interventions d'apprentissage social qui conviennent le mieux à sa situation.

Les interventions de réparation :

- visent l'impact du comportement sur les autres, plutôt que les règlements violés;
- tiennent compte des enfants qui subissent de l'intimidation et des enfants qui font de l'intimidation;
- apportent soutien et sens des responsabilités aux deux types d'enfants;
- visent à reconforter les enfants qui ont subi de l'intimidation en les rendant autonomes et en répondant à leurs besoins, depuis leur propre perspective; ils ont besoin de savoir que ce qui leur est arrivé est mal, injuste et non mérité;
- constituent la première étape d'un processus de rétablissement et d'harmonisation

— les deux types d'enfants doivent le reconnaître;

- font partie d'une démarche visant à rectifier les choses le mieux possible plutôt que de punir simplement le « contrevenant »;
- appuient le « contrevenant » tout en l'encourageant à comprendre, à accepter et à remplir ses obligations;
- encouragent la collaboration et la réintégration plutôt que la coercition et l'isolement.

Les trois stratégies présentées ci-dessous recommandent des moyens de faire face à l'intimidation qui correspondent à la philosophie de l'intervention de réparation.

⁶ Cette section est tirée de « Pleins feux sur l'intimidation » BC Safe Schools Centre, 1999

La démarche sans blâme

La démarche sans blâme cherche une solution constructive et non punitive au problème du comportement d'intimidation. Ce sont les psychologues britanniques Barbara Maines et George Robinson qui ont mis au point cette méthode.

L'intention de la démarche est de reconnaître et d'instaurer chez les élèves la capacité de résoudre des conflits entre élèves. Elle est simple à suivre et s'est révélée efficace sans exiger trop de temps. L'enseignant, le conseiller en services de counselling, le directeur ou les membres concernés du personnel de soutien peuvent facilement suivre les étapes de cette démarche.

- *Interroger l'élève qui a subi de l'intimidation.* Parler avec l'élève de ses sentiments. Ne pas l'interroger directement à propos de l'incident mais tenter d'établir quels autres enfants sont impliqués. Expliquer la démarche sans blâme à l'élève et déterminer si l'élève est prêt, ou assez fort, pour participer au processus. Dans ce processus, la sécurité de l'élève est primordiale.
- *Convoquer une réunion de tous les élèves impliqués.* Inclure les enfants qui ont participé à l'incident, mais n'ont pas directement intimidé l'autre enfant.
- *Expliquer le processus et décrire le problème.* Décrire le but de la réunion. Expliquer brièvement les lignes directrices pour la discussion, puis expliquer aux enfants comment se sent l'enfant qui a subi de l'intimidation. On peut utiliser un dessin, un poème ou un texte préparé par l'élève pour illustrer ses sentiments. Ne pas discuter de l'incident ou permettre qu'on blâme l'un ou l'autre des enfants qui ont participé à l'incident d'intimidation.

Le but de ce volet de la réunion est de faire connaître l'impact que cet incident a eu sur l'élève qui a subi l'intimidation.

- *Partager la responsabilité.* Établir clairement que vous savez que le groupe a participé à un incident d'intimidation et qu'il peut y faire quelque chose. S'efforcer de résoudre le problème plutôt que de blâmer les élèves. Dire, sur un ton non critique : « Dans notre école, il est important que chacun se sente en sécurité. Nous nous préoccupons les uns des autres et nous traitons les gens avec respect. Dans un moment, je voudrais que chacun de vous, à tour de rôle, dise comment nous pourrions aider (nom de l'élève) à se sentir davantage en sécurité et moins inquiet lorsqu'il est à l'école. »
- *Déterminer des solutions.* Demander à chaque enfant de suggérer des moyens par lesquels ils pourraient aider l'enfant qui a subi de l'intimidation à être plus heureux à l'école. Reconnaître chaque idée mais ne pas demander aux élèves, à ce moment-ci, de s'engager à mettre en oeuvre ces solutions.
- *Laisser l'initiative aux élèves.* Clore la rencontre en donnant au groupe la responsabilité de régler le problème. Dire : « J'ai entendu des suggestions constructives aujourd'hui sur la façon dont le groupe peut résoudre cette situation. Je suis confiant que vous allez continuer sur votre élan et trouver une solution. Nous allons nous revoir (date, heure et lieu) et vous me direz ce que vous avez réussi à faire. »
- *Les rencontrer de nouveau.* Au bout d'une semaine environ, faire un suivi auprès de chaque élève. Demander ce qui s'est passé. Dans certains cas, il peut être préférable de faire un suivi auprès de chaque élève individuellement pour éviter de nouvelles accusations au sein du groupe à propos de qui a aidé et qui n'a pas aidé. Il faut surtout s'assurer que l'intimidation a cessé et que l'enfant qui l'avait subie se sent mieux.

Le cercle de résolution de problèmes

Le but d'un cercle de résolution de problèmes est de faire en sorte que toutes les parties impliquées dans l'incident :

- comprennent que tout membre d'un groupe est en quelque sorte responsable du bien-être de tous les membres du groupe (p. ex. les élèves sont en quelque sorte responsables du bien-être des autres élèves);
- reconnaissent qu'on peut régler des problèmes sans porter de blâme;
- trouvent des solutions à l'incident qui ne raviveront pas la colère ou le désir de vengeance.

Dans un grand nombre d'incidents d'intimidation, il apparaît clairement qu'il s'agit de situations où il convient d'imposer une sanction à l'élève qui a usé de l'intimidation. Dans de nombreux cas, cependant, les choses sont moins nettes et la résolution de problèmes s'avère la démarche la plus appropriée.

Puisqu'elle évite de jeter clairement le blâme sur quelqu'un et qu'elle clarifie la responsabilité sociale de chacun, cette démarche a l'avantage de réduire les sentiments de honte et de culpabilité et ainsi, ceux de colère et de vengeance.

Voici comment fonctionne le cercle de résolution de problèmes :

- Établir les règles fondamentales (p. ex. une seule personne parle à la fois, chaque membre du groupe intervient à son tour et n'interrompt pas les autres, parle avec respect et calme, s'abstient de proférer des insultes et de hausser le ton).
- Tous ceux qui sont impliqués dans l'incident sont réunis et s'assoient en cercle. Le groupe n'est jamais laissé sans surveillance et la discussion ne peut commencer sans la présence du chef du groupe et avant que celui-ci n'ait expliqué les règles.
- Le chef explique que le groupe a été réuni pour résoudre un problème, non pour porter un blâme. Personne n'aura d'ennuis. On explique les règles.
- Le chef demande : « Que s'est-il passé? » et chacun raconte une partie de l'histoire. Il peut s'avérer nécessaire de faire plusieurs fois le tour du cercle pour obtenir une histoire claire et que chacun sente qu'on l'a écouté.
- Respecter rigoureusement les règles et reconnaître chaque contribution d'une manière respectueuse et sans juger. Une technique consiste à dire simplement « merci » après chaque témoignage.
- Suivre les mêmes procédures pour les questions suivantes : « Qu'auriez-vous pu faire différemment pour éviter ce qui s'est passé? », « Que pourriez-vous faire maintenant pour rectifier la situation? ». Ces questions embarrasseront les élèves qui se contentent d'un cadre de référence de « bonne personne/mauvaise personne », il importe donc de solliciter une réponse de chacun des élèves afin de prouver que chacun est prêt à se départir de cette attitude.
- Prévoir une brève réunion de suivi pour surveiller l'engagement individuel des membres du groupe à « rectifier la situation ». Elle pourra avoir lieu le lendemain ou jusqu'à sept jours plus tard, selon le cas.

Tous les enfants qui font de l'intimidation ne seront pas prêts à collaborer. Par conséquent, il faut que l'autorité scolaire prenne des décisions quant à l'enfant qui refuse de coopérer. Les sanctions utilisées doivent être raisonnables, réparatrices et respectueuses de l'enfant qui a subi l'intimidation comme de l'enfant qui a usé de l'intimidation.

Jeu de rôles inversés

Dans les cas où il semble préférable de ne pas réunir les deux parties, le jeu de rôles inversés est un bon moyen de favoriser l'empathie. C'est un exercice particulièrement utile avant d'obtenir des excuses de la part de l'élève responsable de l'intimidation.

Cette méthode sert à la fois à augmenter la compréhension de toutes les parties impliquées dans l'incident d'intimidation et à susciter l'empathie de l'enfant qui manifeste un comportement d'intimidation. De plus, elle permet à ce dernier de mettre en pratique un nouveau comportement.

Le jeu de rôles inversés se déroule comme suit : l'élève qui a usé de l'intimidation rejoue son propre rôle dans l'épisode d'intimidation tandis qu'un membre du personnel joue le rôle de l'élève qui a subi l'intimidation. Pendant la reconstitution, le membre du personnel peut poser des questions pour obtenir des éclaircissements sur l'incident et le rôle de l'enfant qui usait de l'intimidation.

La situation est ensuite inversée : le membre du personnel joue le rôle de l'enfant qui usait de l'intimidation.

Lorsque les rôles sont inversés, l'élève responsable de l'intimidation est invité à reconstruire l'incident de façon réaliste en donnant des détails sur l'heure, le lieu et le nom des autres personnes impliquées. Après le jeu de rôles, le membre du personnel discute de l'incident avec l'élève, en l'interrogeant pour déterminer ce qu'il a ressenti. Le membre du personnel met fin à la rencontre en faisant le résumé de l'activité et en déterminant les mesures à prendre par l'élève (p. ex., excuses écrites ou verbales, engagement à ne plus user d'intimidation, entente de se rencontrer une nouvelle fois).

Fiche de réflexion

Nom de l'élève : _____

Groupe : _____

Date : _____

Cette fiche a pour objectif de t'aider à réfléchir à ton comportement d'intimidateur. Tu réponds correctement à chacune des questions en écrivant le mieux possible.

Tu remets cette fiche à ton enseignante ou enseignant le : _____

1. Décris en quelques phrases ce qui s'est passé ?

2. Quels ont été les sentiments de l'élève que tu as intimidé ?

3. As-tu déjà été intimidé ?

4. Que s'est-il passé ?

5. Comment te sentais-tu à ce moment ?

6. Dis en quelques phrases c'est quoi l'intimidation ?

7. Quelle différence y a-t-il entre l'intimidation et une chicane ?

8. Dis pourquoi l'intimidation est un phénomène grave dont-il faut s'occuper ?

9. Quelles peuvent être les conséquences pour un élève qui se fait souvent intimider ? (3 conséquences)

10. Donne 5 exemples d'intimidation ?

11. Que feras-tu à l'avenir quand tu auras le goût d'intimider un élève ?

12. Quelle sera la prochaine conséquence si tu intimides un élève de l'école ?

13. Que pensent tes parents de ton comportement ?

Signature de l'élève : _____

Réservé aux parents

Nous avons pris connaissance de cette réflexion et nous avons discuté avec _____
des points suivants :

Signature du parent : _____

Réservé à l'école

Signature du titulaire : _____ Signature de la direction : _____

Commentaires : _____

Travail de recherche

Nom de l'élève : _____ Groupe : _____
Date : _____

Ce travail a pour objectif de t'aider à comprendre ce qu'est l'intimidation et à cesser d'avoir des comportements d'intimidateur.

Ce travail devra être fait le mieux possible et comportera trois parties :

1. Tu dessines ou décris les actes d'intimidation que tu as faits.
2. Tu prépares un travail (dessin ou texte) qui doit expliquer : « Pourquoi l'intimidation est un phénomène grave qui doit cesser »
3. Tu présentes ce travail à un groupe-classe. Cette décision appartient à ton professeur.

Réservé aux parents

Nous avons pris connaissance du travail de _____ et nous avons discuté avec lui ou elle des points suivants :

Signature des parents : _____ Date : _____

Réservé à l'école

Travail (évaluation) Bon Passable Non accepté
Présentation dans le groupe : _____ Date et l'heure : _____

Signature de l'enseignante, enseignant : _____

Signature de la direction : _____

Informations supplémentaires

Intervenir directement dans les situations d'intimidation⁷

Cette section de *Pleins feux sur l'intimidation* donne une

S'agit-il d'intimidation?

Lorsque vous observez les interactions sociales des élèves, posez-vous les questions suivantes :

- « Semble-t-il y avoir un rapport de force inégal ou un abus de pouvoir? »
- « Y a-t-il un élève qui semble plus bouleversé que les autres? »

Si oui, parlez en particulier à l'élève qui vous semble subir de l'intimidation et demandez-lui :

- « Qu'est-ce qui s'est passé? »
- « As-tu l'habitude de jouer avec ces enfants? »
- « Est-ce que cela s'est déjà produit? »
- « Qu'est-ce que tu as essayé de faire? »
- « Comment te sens-tu? »

description détaillée des réactions et stratégies à utiliser pour intervenir dans les cas d'intimidation. Cette même série de stratégies a déjà été abordée, dans une version abrégée, à l'étape 6 de la section intitulée « Élaborer un plan pour prévenir l'intimidation à l'école ».

Le personnel de l'école intervient chaque jour auprès d'élèves ayant des comportements inadéquats en leur rappelant les règles, en établissant des limites et en imposant des sanctions. Cependant, comme les comportements d'intimidation sont malveillants, souvent secrets, et qu'ils se répètent au fil du temps, il faut mettre en place des interventions cohérentes à l'échelle de l'école pour les contrer efficacement.

Tous les membres du personnel de l'école doivent posséder la préparation nécessaire pour être prêts à intervenir immédiatement lorsqu'ils observent un comportement d'intimidation chez un élève ou lorsqu'un élève signale la présence d'intimidation. Comme les incidents d'intimidation sont complexes et ne touchent pas seulement la première personne à intervenir mais d'autres membres du personnel, les responsabilités ont été attribuées aux membres de deux groupes clés, soit les « premiers intervenants » et les « deuxièmes intervenants ».

Les *premiers intervenants* sont les membres du personnel qui sont témoins d'un incident d'intimidation et interviennent ou ceux qui sont les premiers à qui l'on signale un tel incident.

À titre de premiers intervenants, ils doivent :

- intervenir rapidement pour mettre fin à l'incident;
- séparer avec calme les parties en cause;
- envoyer les élèves responsables de l'intimidation dans un endroit prédéterminé pour une « période d'isolement » (p. ex. au fond de la cour de récréation, au bureau, dans une salle de classe, une salle de pénitence) et leur dire qu'il y aura un suivi;
- s'entretenir avec les enfants qui ont subi de l'intimidation afin de reconnaître la situation, de recueillir des renseignements supplémentaires et d'assurer leur sécurité pour la journée; dire aux enfants qu'un autre adulte les rencontrera pour les aider à rester en sécurité et éviter l'intimidation à l'avenir;

⁷ Cette section est tirée de « Pleins feux sur l'intimidation » BC Safe Schools Centre, 1999

- remplir certaines parties d'un compte rendu d'incident d'intimidation et le remettre immédiatement à l'enseignant de l'élève (on trouvera, à la fin de cette section, un modèle de compte rendu d'incident d'intimidation).

Souvent, les premiers intervenants sont intervenus pour mettre fin à l'acte d'intimidation mais ne sont pas à même de poursuivre leur intervention. Les membres du personnel responsables d'assurer le suivi des comptes rendus d'incident d'intimidation s'appellent les *deuxièmes intervenants*. Dans bon nombre de cas, le directeur de l'école, en consultation avec un titulaire de classe, s'acquittera de cette tâche.

Les deuxièmes intervenants devront :

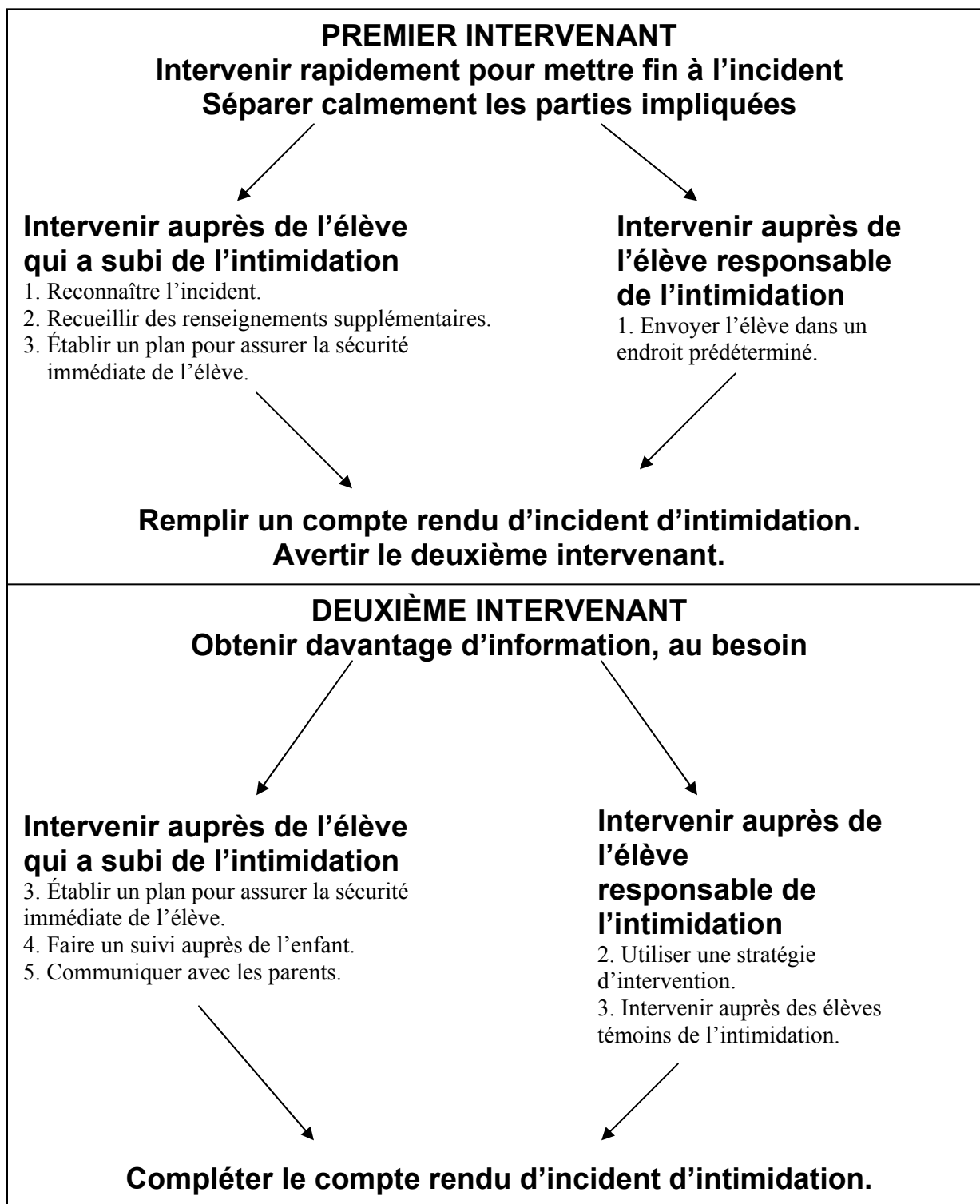
- s'entretenir individuellement avec chacun des élèves impliqués, y compris ceux qui ont été témoins de l'incident, pour savoir ce qui s'est passé;
- poser des questions ouvertes afin de déterminer la nature du comportement, le moment et l'endroit où il s'est produit, les personnes impliquées, ce que les élèves faisaient avant l'incident et, surtout, comment chacun des élèves se sent par rapport à ce qui est arrivé;
- parler avec d'autres membres du personnel qui connaissent bien les autres comportements des élèves;
- apporter leur soutien à l'élève qui a subi de l'intimidation;
- définir des stratégies pour intervenir auprès des élèves qui ont été témoins de l'intimidation;
- intervenir auprès des élèves responsables de l'intimidation;
- compléter le Compte rendu d'incident d'intimidation rempli en partie par le premier intervenant.

Le diagramme de la page suivante indique la série de stratégies recommandées aux premiers et deuxièmes intervenants pour assurer une réponse uniforme dans tous les cas d'intimidation. Les techniques et les stratégies sont décrites en détail dans les pages suivantes.

Venir en aide à l'élève victime d'intimidation

Il faut du courage à l'élève qui a subi de l'intimidation pour le signaler à un adulte ou pour confirmer ce qu'un autre a signalé. Le moindre incident d'intimidation peut provoquer chez l'enfant de l'inquiétude et la peur que l'incident se reproduise. L'enfant peut avoir besoin de réconfort et de sécurité à court terme ainsi que de soutien à long terme pour éviter un nouvel incident. La démarche proposée pour soutenir un enfant qui a subi de l'intimidation exige que les premiers et deuxièmes intervenants travaillent ensemble à :

- reconnaître l'incident;
- recueillir des renseignements complémentaires sur l'incident;
- établir un plan pour assurer la sécurité de l'enfant;
- effectuer un suivi auprès de l'enfant;
- envisager des interventions de réparation.

Intervenir dans un incident d'intimidation

Les étapes suivantes constituent une intervention complète et partagée auprès de l'élève qui a subi de l'intimidation. Les premiers intervenants s'acquittent des étapes 1 à 3 tandis que les deuxièmes intervenants reprennent l'étape 3 et s'acquittent des étapes 4 et 5. Un formulaire permet au personnel de rédiger un compte rendu d'incident d'intimidation et de noter les étapes effectuées. (On trouvera un modèle de compte rendu d'incident d'intimidation à la fin de cette section.)

1. Reconnaître l'incident

- « Tu as bien fait de me le dire. »
- « Je regrette ce qui t'est arrivé. »

2. Recueillir de l'information

- « Qu'est-ce qui s'est passé d'autre? »
- « Qui fait cela? »
- « Est-ce que cette personne t'avait déjà embêté? »
- « Qu'est-ce que tu as essayé de faire? »

3. Établir un plan pour assurer la sécurité

Aider l'élève à faire un remue-méninges pour trouver des solutions et établir un plan pour assurer sa sécurité. Ce plan pourrait prévoir :

- où l'élève jouera et avec qui (ou comment éviter d'autres rencontres avec les élèves qui l'ont intimidé);
- ce qu'il peut faire si l'intimidation reprend;
- quelle(s) personne(s) l'élève avertira s'il y a d'autres incidents d'intimidation.

Pour chacun des aspects du plan, il faut se poser les questions suivantes :

- Est-il sûr?
- Comment les gens pourraient-ils se sentir?
- Est-il juste?
- Fonctionnera-t-il?

(adapté d'un modèle de résolution de problèmes utilisé dans *Second Step: A Violence Prevention Program*)

Assurer l'élève que des mesures seront prises auprès de l'élève ou des élèves responsables.

4. Faire le suivi

Revoir l'élève quelques jours plus tard pour vérifier la réussite du plan et la vulnérabilité de l'élève face à d'éventuels incidents d'intimidation :

- « As-tu été capable d'appliquer le plan que nous avons établi ensemble? »
- « Est-ce que cela a bien marché? »
- « Y a-t-il eu de nouveaux incidents d'intimidation? » Dans l'affirmative, il faudra intervenir de nouveau auprès de l'élève responsable de l'intimidation.
- « Si le plan n'a pas marché, que pourrais-tu essayer d'autre? »

- Rappeler à l'élève de demander l'aide d'un adulte si l'intimidation se répète.
- Faire savoir à l'élève que vous allez continuer de vérifier auprès de lui de temps en temps.
- Dire à l'élève, en termes généraux, que les élèves qui l'ont intimidé ont eu à subir les conséquences de leurs actes.

- Envisager le recours à des stratégies de réparation (voir plus loin dans la présente section) comme moyen de rapprocher les deux parties afin de régler le problème et de rétablir ou de renforcer la relation entre les élèves impliqués dans l'incident.

Si vous craignez que l'élève reste vulnérable à l'intimidation par d'autres élèves, vous pouvez demander au responsable de la conseillère de l'école ou au travailleur auprès des jeunes et des familles de travailler avec lui individuellement ou en petit groupe. Les enfants qui subissent de l'intimidation de façon chronique peuvent tirer profit d'occasions de bâtir leur estime de soi, de s'exercer à utiliser un comportement d'affirmation et d'autres stratégies d'autoprotection et d'améliorer leur aptitude à se faire des amis.

5. Communiquer avec les parents

Communiquer avec les parents de l'élève pour les informer de l'incident et du plan de l'école visant à soutenir leur enfant. Les informer aussi du plan de l'école pour intervenir auprès des élèves responsables de l'intimidation. Prévoir une nouvelle rencontre au besoin.

Dans les cas d'intimidation graves ou persistants, l'école peut choisir de rencontrer les parents. Si une telle rencontre a lieu, le deuxième intervenant peut:

- informer les parents des efforts de l'école pour soutenir leur enfant;
- discuter du plan établi avec l'élève et demander aux parents ce qu'ils en pensent et ce qu'ils peuvent faire pour appuyer le plan à la maison;
- écouter les inquiétudes des parents et répondre à leurs questions;
- offrir des stratégies, des ressources ou des activités que les parents peuvent utiliser à la maison pour renforcer les efforts de l'école (voir la section sur les ressources);
- offrir à leur enfant un soutien de la part de l'école (p. ex. conseillances);
- envisager de les aiguiller vers les services de soutien de la collectivité;
- encourager les parents à informer l'école si l'intimidation se poursuit.

Intervention auprès des élèves témoins de l'intimidation

Voici quelques termes qui servent à décrire un comportement d'intimidation:

- taquiner
- ridiculiser
- embarrasser
- tenir des propos dénigrants
- insulter
- injurier
- commérer
- ignorer
- exclure
- isoler
- confiner
- harceler
- menacer
- effrayer
- détruire les biens
- bousculer
- frapper
- attaquer

Il arrive que les incidents d'intimidation soient fortement encouragés, de façon implicite ou explicite, par les élèves témoins des incidents. Dans de tels cas, il est important que les deuxièmes intervenants interrogent ces élèves en posant des questions comme les suivantes :

- Comment décririez-vous ce qui est arrivé?
- Qu'est-ce qui a provoqué cet incident d'intimidation?
- À quel moment avez-vous choisi de rester et d'assister à l'intimidation?
- Comment votre présence a-t-elle pu influencer le comportement de l'élève qui usait de l'intimidation?
- Comment vous sentiez-vous lorsque vous regardiez l'incident d'intimidation?
- Comment vous sentez-vous en ce moment?
- D'après vous, comment se sentait l'élève qui subissait l'intimidation?
- Qu'auriez-vous pu faire d'autre, soit pour intervenir, soit pour prévenir l'intimidation?
- Que pourriez-vous faire maintenant pour que l'élève qui a subi de l'intimidation se sente plus heureux et davantage en sécurité à l'école?

Intervention auprès des élèves responsables de l'intimidation

Tout système d'intervention auprès des élèves qui font de l'intimidation doit tenir compte du fait que, chez les enfants, le comportement d'intimidation forme un continuum allant de l'incident isolé et accidentel au modèle chronique d'interaction avec les autres. Tous les enfants ont besoin de l'encadrement des adultes pour acquérir les habiletés qu'il leur faut posséder pour s'entendre avec les autres. Bien qu'il faille nettement interdire et stopper tout comportement blessant ou inacceptable, le but ultime de toute forme d'intervention est de modifier le comportement. Pour ce faire, les enfants doivent avoir l'occasion de réfléchir à leurs fautes et d'apprendre un comportement socialement acceptable.

Les étapes suivantes constituent une intervention complète et partagée auprès de l'élève qui a usé de l'intimidation. Se reporter au formulaire reproduit plus loin dans la présente section comme modèle de la démarche à suivre pour préparer un compte rendu d'incident d'intimidation et pour noter les étapes effectuées.

Premier intervenant

1. Envoyer les élèves responsables de l'intimidation à un endroit prédéterminé (p. ex. au fond de la cour, au bureau, dans une salle de classe) et leur dire qu'il y aura un suivi.
 - Remplir un compte rendu et avertir le deuxième intervenant indiqué.

Deuxième intervenant

- Recueillir des renseignements supplémentaires, au besoin.

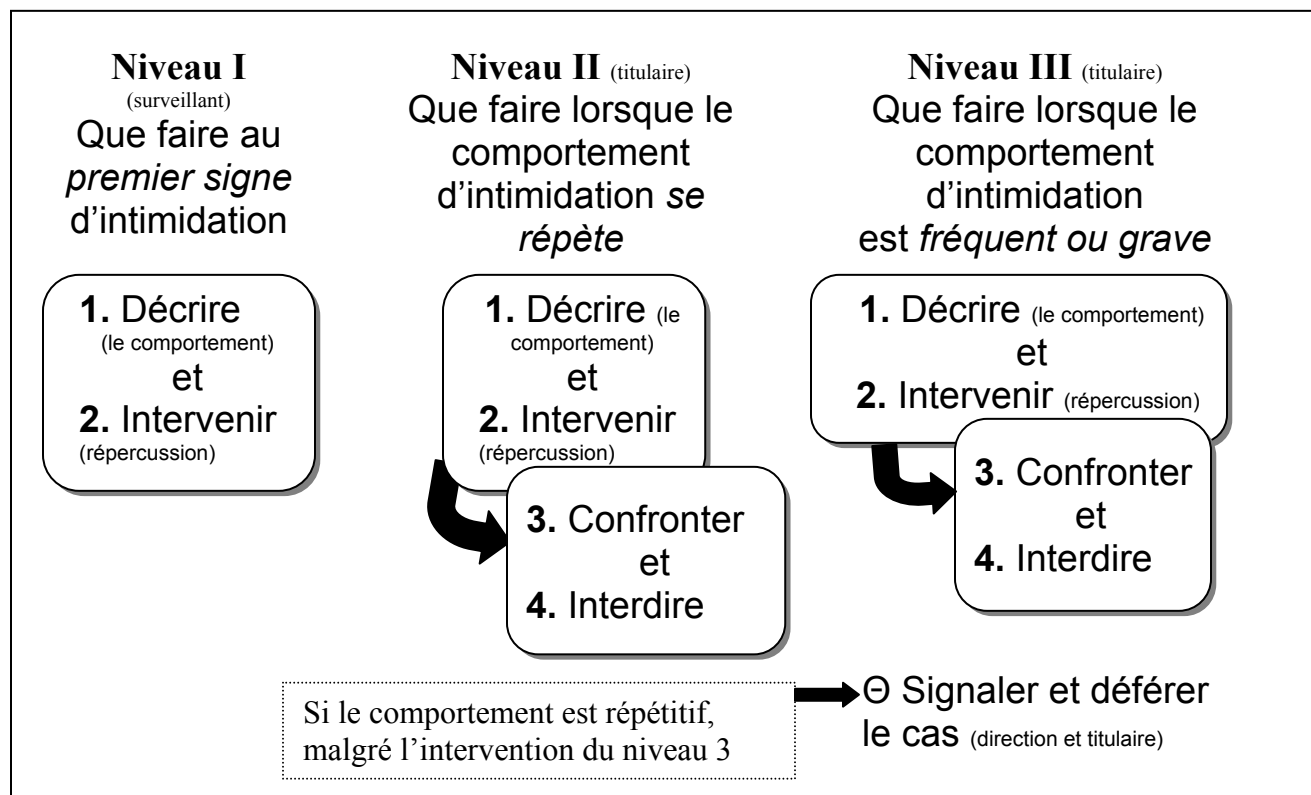
2. Déterminer le niveau d'intervention requis et agir en conséquence. (Des détails sur la façon de déterminer les niveaux d'intervention appropriés et leur application sont donnés plus loin dans la présente section.)

- Remplir le compte rendu d'incident d'intimidation.

Déterminer les niveaux d'intervention appropriés et leur application

La gravité et la durée du comportement d'intimidation déterminent le niveau d'intervention requis. Les pages suivantes décrivent un système d'intervention à trois niveaux, inspiré des travaux de Gail Ryan (University of Colorado). Les niveaux I et II s'appliquent l'un après l'autre tandis que le niveau III peut faire suite au niveau II et s'appliquer à tout cas d'intimidation jugé grave dès qu'il est découvert.

Les niveaux d'intervention⁸



⁸ Cette section est tirée et adapté de « Pleins feux sur l'intimidation » BC Safe Schools Centre, 1999

Les comportements d'intimidation (graves ou très graves)

Comportements d'intimidation

Catégorie de comportements	Formes de comportement d'intimidation	
	graves	très graves
Agression physique	<ul style="list-style-type: none"> • pousser • bousculer • cracher • donner un coup de pied • frapper 	<ul style="list-style-type: none"> • menacer avec une arme • dégrader des biens • voler
Agression verbale	<ul style="list-style-type: none"> • se moquer • injurier • regarder de travers • tourmenter 	<ul style="list-style-type: none"> • appels téléphoniques d'intimidation • sarcasmes racistes, sexistes ou homophobes • mettre au défi de faire quelque chose de dangereux • menaces verbales contre des biens • menaces verbales de violence ou de blessures corporelles • contrainte • extorsion
Aliénation sociale	<ul style="list-style-type: none"> • commérer • embarrasser • placer l'élève dans une situation qui le ridiculise • faire courir des rumeurs • exclure du groupe 	<ul style="list-style-type: none"> • inciter à la haine • aliénation raciste, sexiste ou homophobe • faire prendre le blâme par quelqu'un d'autre • humilier en public • faire circuler des rumeurs malveillantes

Comment juger de la gravité d'un comportement d'intimidation⁹

Le degré de sévérité d'un comportement se situe sur un continuum (une échelle) allant de léger à très sévère.

L'interprétation du comportement en termes de 'léger', 'modéré', 'sévère' sera fondée sur :

- L'acte lui-même (par exemple : cracher n'est pas menacer avec une arme).
- La gravité des torts causés (physiques, psychologiques, sociaux, moraux, etc.).
- La fréquence (combien de fois) et la durée (depuis combien de temps).
- La nature de l'intention, par exemple l'enfant fait-il de l'intimidation parce qu'il a peur de son groupe qui le force à le faire? – ou le fait-il parce qu'il a du plaisir à dominer et à faire souffrir? – ou le fait-il parce qu'il aime être le centre d'attraction et obtenir de l'attention?
- La force du pouvoir dominateur de celui qui fait de l'intimidation :
 - Les deux parties sont-elles à peu près de force égale ou plutôt très inégale?
 - L'enfant qui intimide agit-il seul ou appartient-il à un groupe?
 - S'il appartient à un groupe, est-il celui qui dirige, qui donne les ordres et qui frappe le premier? – ou- est-il une sorte de serviteur qui se plie aux ordres, ayant lui-même peur d'être intimidé? – ou- est-il celui qui applaudit ou qui surveille?
- La plus ou moins grande incapacité de l'enfant 'victime' à se défendre. Celui-ci démontre son malaise, proteste, demande que cela cesse, pleure, se défend tant bien que mal mais l'enfant qui fait de l'intimidation poursuit son manège.
- L'étendue des actes d'intimidation du jeune agresseur, c'est-à-dire, le nombre d'endroits de contextes dans lesquels il commet des délits d'intimidation.
- La nature de l'endroit où se déroule le comportement d'intimidation (pousser un élève par terre sur la cour est moins grave que le pousser en haut d'un escalier).

Le degré de gravité du comportement d'intimidation servira de guide pour décider du niveau d'intervention (Qui interviendra? Dans quels buts? Avec quels moyens? En utilisant quelle pression? Auprès de qui?).

Pour aider encore à analyser la gravité d'un acte d'intimidation il peut être utile d'essayer de prévoir la possibilité de récurrence de l'enfant qui fait de l'intimidation :

- Quel est le degré de sensibilité de l'enfant qui intimide à ce que la victime pense et ressent?
- Quelle est sa capacité de comprendre?
- Quelle est sa capacité d'apprendre de nouvelles façons de penser et d'agir, ainsi que sa capacité à mettre en pratique ce qu'il aura compris et appris?
- Le jeune peut-il reconnaître au moins en partie (acceptation de sa responsabilité) son acte ou au contraire rend-t-il l'autre responsable de ce qui lui arrive?
- Le jeune améliore-t-il son comportement avec le temps ou si au contraire son comportement se détériore?
- Le jeune est-il capable de ressentir du remords, de la tristesse ou de la honte?
- Le jeune a-t-il une conception positive de lui-même?

⁹ Dossier intimidation, Association québécoise des psychologues scolaires

- Le jeune est-il capable de trouver par lui-même des éléments de solution à son problème et à celui de l'autre?
- Le jeune croit-il en ses chances et en ses capacités de changer son comportement?
- A-t-il des traits tempéramentaux d'allure 'antisociale'? (Par exemple : impulsivité, faible sensibilité aux autres, seuil de frustration très bas...)
- A-t-il des problèmes autres (affectifs, intellectuels, de santé physique/mentale, familiaux, sociaux)?
- A-t-il des amis?
- Est-il rejeté?
- Est-il défendu, soutenu, voire encouragé par sa famille dans ses comportements d'intimidation?



**DES BEAUX GESTES UN À LA FOIS QUI
S'APPLIQUE À TOUTE LA CLASSE**




Il est possible pour l'enseignant(e) de placer un objectif pour la classe qui viendra appuyer le code de vie de l'école. À la fin de la journée, les élèves se mériteront cinq petites branches si l'objectif est atteint par le groupe.

Cette feuille se veut un guide afin d'aider les enseignant(e)s à définir ce qu'est un beau geste. Utiliser votre jugement et ajouter d'autres actions que vous pensez être dignes de récompenses.

EXEMPLES DE BEAUX GESTES

1. Tout comportement qui vient réduire des comportements d'intimidation;
 - Un élève qui aide un autre élève qui vient de se faire dire des mots méchants
 - Un élève qui reconforte un autre élève qui vient de se faire pousser
 - Un élève qui reconforte un autre élève qui vient de se faire abaisser ou ridiculiser
 - Un élève qui intimide et qui décide d'arrêter d'utiliser une approche agressive avec les autres élèves
 - Un élève qui démontre de l'empathie envers un autre élève
 - Un élève qui est inclusif envers un autre élève ou auprès des autres élèves
 - Un élève qui encourage la coopération et la bonne entente envers tous
 - Un élève qui accepte d'être jumelé avec un élève qui a de la difficulté à se faire des amis
 - Un élève qui console un autre élève qui a de la peine
 - Un élève qui s'affirme avec des mots convenables pour se défendre au lieu d'utiliser la force physique
 - Un élève qui dénonce une situation d'intimidation
 - Un enfant qui se fait intimidé et qui décide d'en parler
 - Un élève qui décide de pas encourager un élève agresseur.
2. Aider un élève qui a de la difficulté en classe dans une matière.
3. Aider un plus jeune à la récréation.
4. Tout comportement positif qui nécessite un effort de la part de l'élève afin qu'il/elle puisse l'acquérir.
5. Demander à un nouvel élève de dîner ou jouer avec eux.
6. Inclure un enfant qui est souvent exclus dans un jeu, une conversation, etc.
7. Si un enfant est bouleversé, lui demander si tout va bien, passer du temps avec lui pour le consoler.
8. Aider un élève qui a fait un oubli à la maison. Partage de cartable, de livres, etc.
9. Remarquer ou complimenter un autre enfant qui a réussi ou s'est amélioré.
10. Être patient avec quelqu'un qui n'a pas autant d'habiletés que soi ou qui a de la difficulté dans quelque chose.
11. Un élève qui apporte un soutien à un autre élève qui semble avoir de la peine.
12. Un élève qui apporte son aide à un autre élève qui en a de besoin.
13. Un élève qui n'a pas l'habitude de complimenter et qu'il le fait.
14. Un élève qui utilise habituellement un langage inacceptable (jurons, mots vulgaires) et qui s'améliore.
15. Un élève qui se déplace correctement lors des déplacements durant un certain temps qui habituellement est incapable de le faire.
16. Un élève qui vient en aide à un autre élève qui vient de trébucher ou que ses livres viennent de tomber.
17. Un élève qui applique une règle de jeu équitablement.
18. Toutes actions que vous jugez associées à un effort et/ou à un geste de bonté envers une autre personne et qui méritent d'être soulignées.

Comment reconnaître l'intimidation

-  Force inégale
-  Répétitif
-  Fait de façon intentionnelle

Intervenir calmement, séparer les personnes impliquées, envoyer la personne qui intimide sur le banc, garder la personne qui a été intimidé avec vous.

Que faire avec l'intimidé?

- Reconnaître l'incident
Ex : «« Tu as bien fait de me le dire. »»
- Recueillir l'information
 - a) Qu'est-ce qui s'est passé?
 - b) Qui a fait ça?
 - c) Est-ce que cela s'est déjà produit?
 - d) Qu'est-ce que tu as essayé de faire?

Que faire avec l'intimidateur?

- Niveau 1 d'intervention à moins qu'il s'agisse d'un incident grave.
- Remplir un billet d'intervention et le remettre au titulaire.

COMPORTEMENTS GRAVES D'INTIMIDATION

1. Quand la sécurité des autres est menacée
2. Vol de matériel dispendieux ou pris par la force sous forme de menace
3. Menaces graves; armes, ciseaux ou menace de mort
4. Gestes négatifs répétitifs
5. Gros manque de respect
6. Harcèlement sexuel

Tâches du comité de prévention de la violence :

- Compiler les formulaires de l'école à tous les lundis et les mardis (voir la boîte de signalement)
- Une fois par semaine, remettre aux classes une petite branche pour chaque beau geste de la semaine ainsi que les formulaires de beaux gestes qui avaient été placés dans les boîtes de signalement.
- Inscrire le total de branches accumulées par toute l'école sur le thermomètre en bas dans notre coin destiné au projet.

Le ?? septembre 2006

C.A.H.M.

Chers parents,

Nous en sommes à mettre en oeuvre un programme de prévention de l'intimidation pour l'école. Le thème de notre école est « ??????? ».

Votre enfant apprendra, à travers un programme, à prévenir l'intimidation. Les élèves étudieront comment l'intimidation se manifeste et acquerront des habiletés qui les aideront à faire face aux comportements d'intimidation. Voici les grandes lignes de ce qu'ils apprendront:

- La différence entre l'intimidation et les autres conflits entre élèves;
- Comment avertir un adulte lorsqu'ils ont besoin d'aide;
- Comment peut se sentir un enfant qui subit de l'intimidation;
- Des moyens d'aider les autres à faire face à l'intimidation;
- Des règles sur la façon d'agir avec les autres à l'école;
- Des comportements d'affirmation et d'autres moyens pour y faire face.

Vous pouvez appuyer l'apprentissage de votre enfant de la façon suivante :

- Parler avec votre enfant de l'intimidation et de ce qu'il apprend à ce propos;
- Faire des jeux de rôles et mettre en pratique des habiletés acquises à l'école;
- Participer aux activités de l'école sur la prévention de l'intimidation qui s'adressent aux parents ;
- Vous adresser à l'enseignant(e), au mentor ou à la direction si vous avez des questions ou des préoccupations par rapport aux comportements d'intimidation.

Merci à l'avance de votre appuie.

Signature du parent _____